

## Conseil municipal du lundi 23 octobre 2017

Excusés : Graziella Berthier – Laurence Bouvet – André Bataillard.

### **- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2017**

### **- Délégation du service public d'eau potable et d'assainissement collectif : choix du délégataire**

Par délibération du 14 novembre 2016, le conseil municipal de la commune de Francin s'est prononcé favorablement sur le principe de la délégation du service public, pour une durée de 10 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

C'est le candidat Véolia qui a été proposé par Monsieur le Maire pour être délégataire du service d'eau potable et d'assainissement collectif sous forme d'affermage.

Dans ce cadre, il est demandé au délégataire de réaliser un certain nombre d'investissements alors qu'auparavant il n'avait en charge que l'entretien courant et des programmes de renouvellement de matériels existants.

#### Eau potable :

- Un SIG (*Système d'Information Géographique*) très précis (classe A)
- Rajouter des dispositifs de sectionnement pour l'eau potable afin de permettre de continuer à avoir au moins la moitié du réseau en service en cas de fuite ou coupure du réseau
- Rendement du réseau d'eau potable au moins égal à 80% sur la durée du contrat
- Astreinte, intervention dans l'heure
- Renouvellement de tous les compteurs de plus de 12 ans

#### Eaux usées :

- Un SIG (*Système d'Information Géographique*) très précis (classe A)
- Astreinte, intervention dans l'heure
- Sécurisation du poste refoulement de Cornavin
- Curage de 5% du linéaire par an
- Inspections télévisuelles de 3% du linéaire par an

### **- Modification des statuts de la communauté de communes Cœur de Savoie**

Il est proposé d'adopter une nouvelle modification statutaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans l'objectif de conserver la DGF (*Dotation Globale de Fonctionnement*) bonifiée dont les conditions d'attribution changent au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans ce cadre il est proposé d'ajouter trois nouvelles compétences à la communauté de communes Cœur de Savoie au 6 déjà adoptées précédemment.

- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Compétence assainissement
- Création et gestion des maisons de services public et définition des obligations de service public y afférentes

### **- Acquisition foncière au lieu-dit « Beauregard »**

Suite au bornage de la parcelle ZB-94 – Mollard Didier, parcelle limitrophe au parking du nouveau cimetière, la commune de Montmélian propose à Monsieur le Maire la cession de la partie de son terrain occupé par le domaine public communal sur une superficie d'à peu près de 337m<sup>2</sup> au prix de 10€ le m<sup>2</sup>, soit 3 370€ environ.

***- Emprunt pour la réalisation de la réhabilitation d'un réseau d'assainissement « Le Boisset »***

La commune ne disposant pas des fonds nécessaires pour financer les travaux de réhabilitation, il est indispensable de contracter un emprunt.

Le montant prévisionnel TTC des travaux s'élève à 97 472.16€ et seront financés comme suit :

- Subvention agence de l'eau : 30 000.00€
- Emprunt : 60 000.00€
- Budget M49 : 7 472.16€

***- Présentation du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du SIVU du pays de Montmélian***

La gestion du service incluait l'exploitation, l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du délégataire, les relations avec les usagers du ainsi que la tenue à jour de l'inventaire.

- nombre d'abonnés au service (au 31/12/16) : 424
- prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1.83 €/m<sup>3</sup>